

Le 1^{er} février 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent dix-huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ABSENTS : Les conseillers Luc Verner et Martin Proulx

2016-02-542 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-543 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-544 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2016 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-02-545 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 525 958.39 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-01, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 6	251 047.66 \$
SOUS-TOTAL	251 047.66 \$
LOCATION CRÉDIT	
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
FORD F250 2012 (Voirie)	738.92 \$
F150 2015 (Raymond)	630.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Incendie)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	119 208.00 \$
ASS GREAT WEST (Décembre)	12 654.20 \$
ESSO (Décembre)	7 043.15 \$
SALAIRE DU	
24 déc. 2015	13 019.60 \$
31 déc. 2015	13 315.43 \$
7 janv. 2016	11 440.40 \$
14 janv. 2016	12 403.36 \$
REMISE PROVINCIALE (Décembre)	38 239.82 \$
REMISE FÉDÉRALE (Décembre)	17 024.26 \$
SOUS-TOTAL	499 720.44 \$
CONSEIL (Janvier)	8 234.52 \$
POMPIERS (Décembre)	15 065.17 \$
PR (Décembre)	2 938.26 \$
TOTAL	525 958.39 \$

Adoptée à la majorité

**AVIS DE MOTION - Règlement 2016-005 modifiant le règlement 98-002
portant sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats concernant
les conditions pour autoriser un avant-projet de lotissement**

Le conseiller Sébastien Renaud donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2016-005 modifiant les règlements 98-002 portant sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats et 98-004 portant sur le lotissement afin d'apporter des précisions supplémentaires sur les conditions pour autoriser un avant-projet de lotissement

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**AVIS DE MOTION - Règlement 2016-006 modifiant le règlement 2015-04
portant sur la construction de chemins dans la municipalité de L'Ange-Gardien**

Le conseiller Marc Louis-Seize, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2016-006 modifiant le règlement 2015-04 portant sur la construction de chemins dans la municipalité de L'Ange-Gardien afin d'intégrer le coût au mètre linéaire servant au calcul de la garantie financière à remettre à la municipalité lors de la construction de chemins à l'intérieur du règlement et de le majorer en fonction des coûts réels d'aujourd'hui.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**2016-02-546 Adoption du règlement numéro 2015-014
Règlement modifiant le règlement relatif au zonage afin d'apporter des
précisions supplémentaires aux enseignes prévues à l'entrée des projets
domiciliaires.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2015-014 modifiant le règlement relatif au zonage afin d'apporter des précisions supplémentaires aux enseignes prévues à l'entrée des projets domiciliaires.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tels qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2016-02-547 Autorisation d'une dépense pour la réalisation de deux études

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser une étude topographique ainsi qu'un plan de localisation des équipements et infrastructures du site de Champboisé ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également réaliser une étude écologique dudit site ;

ATTENDU QUE ces études permettront d'avoir une meilleure idée des contraintes et potentiels du site en vue de la planification de son usage futur ;

ATTENDU QUE le CLD des Collines a accordé une subvention de 5 000 \$ à la Municipalité pour la réalisation de ces études ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 21 700 \$ plus taxes pour la réalisation d'un plan topographique et de localisation ainsi que d'une étude écologique sur le site de Champboisé.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'aide financière octroyée par le CLD des Collines pour un montant de 5 000 \$, à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant de 8 609 \$ et à même le fonds vert pour un montant de 9 175 \$.

Adoptée à la majorité

2016-02-548 Autorisation d'une dépense pour la réalisation d'une étude sur les milieux humides

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté en 2015 une firme de consultants pour procéder à une cartographie des milieux humides de 0.5 hectare et moins sur la partie sud de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter cette étude par une nouvelle cartographie portant sur les milieux humides de plus 0.5 hectares pour l'ensemble du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services pour la réalisation de cette cartographie soit celle de Canards illimités au montant de 14 000 \$ plus taxes et celle de la firme JFSA au montant de 9 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 9 000 \$ plus taxes pour la réalisation par la firme JFSA d'une étude cartographique des milieux humides de superficies supérieures à 0,5 hectares situés sur l'ensemble du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds vert de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2016-02-549 Autorisation d'accorder un mandat en santé-sécurité au travail

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir les services de la Société Mutuelle de Prévention inc. afin de l'assister dans ses responsabilités en matière de santé-sécurité au travail (SST), notamment dans l'animation du comité de SST

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 6 440 \$ plus taxes pour les services d'un conseiller en prévention en matière de santé sécurité au travail, soit pour 7 visites de 4 heures sur place. Les honoraires incluent le temps et les frais de déplacement du conseiller.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19000-419 « Services professionnels divers »

Adoptée à la majorité

2016-02-550 Adhésion M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et 14 municipalités locales à l'entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe «A» intitulée «Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour»; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-551 Autorisation de location d'une rétrocaveuse

ATTENDU QUE des appels d'offres par invitation ont été réalisés relativement à la location, pour 36 mois, d'une rétrocaveuse de marque Case incluant l'entretien général prévu par le fabricant pour la durée du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location, pour 36 mois, d'une rétrocaveuse de marque Case incluant l'entretien général prévu par le fabricant, tel que décrit au devis d'appel d'offres, le tout auprès de la compagnie J. R. Brisson Équipement pour la somme totale de 84 244.48\$ soit de 2 340.12\$ par mois.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-519 « Location d'équipements »

Adoptée à la majorité

2016-02-552 Autorisation de dépense pour formation sur rétrocaveuse

ATTENDU QUE la municipalité procèdera à la location d'une rétrocaveuse pour les besoins du service des travaux publics;

ATTENDU QU'aucun employé ne possède d'expérience dans l'opération de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 373.37\$ taxes incluses pour la formation, sur cinq (5) jours, de deux (2) employés municipaux en les personnes de monsieur Alain Proulx et monsieur Daniel Couture pour l'opération de rétrocaveuse. Ladite formation aura lieu au garage municipal avec l'équipement loué.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16004-454 « Formation transport »

Adoptée à la majorité

2016-02-553 Autorisation d'une dépense pour l'achat de 30 oriflammes

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer des oriflammes aux couleurs de L'Ange-Gardien sur certains poteaux d'utilité publique aux entrées de la Municipalité ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 370 \$ plus taxes pour l'achat de 30 oriflammes et 15 paires de supports.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-02-554 Autorisation d'accorder des subventions et commandites à divers organismes locaux

ATTENDU QUE divers organismes communautaires et de bienfaisances de la région ont soumis des demandes d'aide financière et de commandites à la Municipalité pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour soutenir ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement des subventions et commandites suivantes pour un total de 17 160 \$:

Subventions :

- Fondation Santé de Papineau	1 250 \$
- Cercle des fermières fédération 15	200 \$
- Centre Action génération des Aînés	500 \$
- Mérite Élèves finissants ESHG (bourse)	350 \$
- Les Aînés de St-Grégoire	500 \$
- Club de poche baseball les Aînés du mercredi soir	500 \$
- Télévision communautaire TVC-22	750 \$
- La Mie de l'Entraide	600 \$
- Résidence du Bel-âge	1 000 \$ (engagement sur 5 ans, dernière année)
- Association pour la santé et le bien-être	Prêt de salle gratuit
- Les amis du Qi-Gong de L'Ange-Gardien	Prêt de salle gratuit
- Club de ski de fond les Renards Blancs	4 000 \$ (engagement sur 3 ans fin 2017)
- OPP de l'école St-Michel	100 \$

Commandites :

- Club Richelieu de Buckingham	300 \$
- Paroisse St-Grégoire	1 080 \$
- Harmonie le Prélude (15ièm anniversaire)	300 \$
- Club Lion de Buckingham (paniers de Noël)	500 \$
- Club de Curling – affiche publicitaire	300 \$
- Déjeuner du maire	1 000 \$
- Symposium Gatineau en couleurs	300 \$
- Association de soccer de Buckingham	300 \$
- Légion royale canadienne	80 \$
- Ti-nomme Open	50 \$
- Télévision communautaire TVC-22	500 \$
- Maison de la Famille Vallée de la Lièvre	600 \$
- Festipuce	100 \$
- AEVRO	1 000 \$
- Télévision communautaire (achat d'équipement)	1 000 \$ (engagement sur 4 ans, fin 2017)

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-70190-951 « subventions organismes » et 02-11000-345 « Communication ».

Adoptée à la majorité

2016-02-555 Autorisation de signer une nouvelle entente de partenariat avec le Carrefour Culturel Estacade

ATTENDU QUE les deux ententes de partenariat actuelles entre le Carrefour Culturel Estacade (CCE) et la Municipalité ont pris fin le 31 décembre dernier ;

ATTENDU QUE les deux parties souhaitent renouveler leur partenariat au moyen d'une nouvelle entente regroupant les modalités des deux ententes précédentes ;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a pour but de mandater le CCE pour l'organisation d'évènement et d'activités culturelles sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le CCE sollicite également l'aide de la Municipalité pour le remplacement des haut-parleurs de la salle Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la signature, par le maire et le directeur général, d'une nouvelle entente de partenariat avec le Carrefour Culturel Estacade prévoyant une contribution annuelle de la Municipalité de 15 000 \$, laquelle entente est jointe en annexe à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70160-699 « Activités – CCE »

DE PLUS, ce Conseil autorise une aide financière de 1 750 \$ au CCE pour le remplacement des haut-parleurs de la salle Desjardins.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70190-951 « Subventions organismes ».

ENFIN, afin de palier à cette dernière dépense, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant : le poste 02-70190-951 « Subvention organisme » est augmenté de 1 750 «\$ et le poste 02-19000-998 « Imprévus » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

2016-02-556 Autorisation de signer deux lettres d'entente avec le SCFP – section locale 4394

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter deux corrections mineures à la convention collective en vigueur des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de signer une lettre d'entente avec le SCFP – section locale 4394 relativement à la grille salariale 2016 des employés syndiqués, conformément à l'annexe A de ladite convention collective ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité deux lettres d'ententes avec le SCFP – section locale 4394, la première modifiant les articles 15.04 et 16.02 de la convention et la deuxième relativement à la grille salariale 2016 des employés syndiqués. Lesdites lettres d'entente sont jointes en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2016-02-557 Nomination d'une représentante à la Commission culturelle des Collines

ATTENDU QUE le mandat de deux ans de l'actuelle représentante de la Municipalité à la Commission culturelle des Collines, Madame Lyette Fortin, est terminé ;

ATTENDU QUE Madame Fortin a très bien représenté la Municipalité au cours de son mandat et qu'elle est intéressée à poursuivre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil renouvelle le mandat de Madame Lyette Fortin à titre de représentante de la Municipalité au sein de la Commission culturelle des Collines pour l'année 2016 et les années subséquentes et ce jusqu'à avis contraire de la Municipalité et de Madame Fortin.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-558 Autorisation de payer les échéances en capital et intérêts du règlement 2005-015 à même le fonds général de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé en 2014 à des travaux d'amélioration du chemin des Bouleaux en vertu du règlement 2005-015 ;

ATTENDU QUE l'article 7 dudit règlement prévoit l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir aux remboursements en capital et intérêts de cet emprunt ;

ATTENDU QUE l'article 8 dudit règlement prévoit que le conseil est autorisé annuellement à affecter une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux remboursements des échéances de l'emprunt en lieu et place de la taxe spéciale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil affecte une partie des revenus généraux de 2016 de la Municipalité au remboursement des échéances en capital et intérêts prévus sur le règlement d'emprunt 2005-015, lesquelles échéances s'élèvent à un total de 4 460.65 \$.

Adoptée à la majorité

2016-02-559 Condoléances

ATTENDU QUE Monsieur Hervé Dupuis, employé retraité de la Municipalité, est décédé le 12 janvier dernier ;

ATTENDU QUE Monsieur Dupuis a été à l'emploi de la Municipalité, au service des travaux publics, de 1983 à 2001 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Hervé Dupuis suite au décès de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2016-02-560 Autorisation de verser une allocation forfaitaire pour les services de l'aumônier des pompiers et premiers répondants

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un aumônier pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants afin de soutenir les intervenants lorsqu'ils ont à affronter des situations traumatisantes dans la cadre de leur travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une allocation forfaitaire au montant de 2 000 \$ à monsieur Marcel Lahaie, prêtre, aumônier pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants en compensation pour ses frais de déplacement 2016.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02-22000-310 « Frais de déplacement ».

Adoptée à l'unanimité

2016-02-561 Autorisation de dépenses pour participation au congrès des chefs et, au congrès des enquêteurs en incendies

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants et son adjoint souhaitent participer au congrès de l'association des chefs de services d'incendie du Québec (ACSIQ) qui aura lieu à Gatineau (secteur Hull) du 21 au 24 mai 2016 et, que le chef pompier souhaite aussi participer au congrès des enquêteurs en incendies qui aura lieu à Longueuil du 15 au 17 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la dépense nécessaire à l'inscription du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants et de son adjoint, au congrès de l'ACSIQ qui aura lieu à Hull du 21 au 24 mai 2016 ;

AUSSI RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la dépense nécessaire à l'inscription et aux frais de séjours, conformément à la politique en vigueur, du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants pour le congrès des enquêteurs incendies qui aura lieu à Longueuil du 15 au 17 juin 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 02-16003-454 « formation incendie et premiers répondants ».

Adoptée à la majorité

2016-02-562 Embauche de cinq (5) nouveaux pompiers

ATTENDU QUE de l'affichage des entrevues et des examens ont eu lieu afin de procéder à l'embauche de nouveaux pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche des cinq (5) nouveaux pompiers suivants, savoir;

- Monsieur Sébastien Champoux
- Monsieur Benjamin Aubin
- Monsieur Sébastien Neveu
- Monsieur Yan Lacelle
- Monsieur Kelsie Tremblay

Les pompiers ci-dessus entreront en fonction dès qu'ils auront subi avec succès leur examen médical.

Adoptée à la majorité

2016-02-563 Autorisation de dépense pour achat d'équipements incendie

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2016 pour l'achat de divers équipements aux fins du service des incendies et, qu'il y a lieu de procéder à certains de ces achats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'achat des équipements suivants aux fins du service de protection contre les incendies, le tout pour un total de 26 261 \$, taxes nettes incluses soit :

- 4 habits de combats ;
- 5 bombonnes d'air ;
- 10 boyaux forestiers ;
- 2 tablettes électroniques ;
- 1 scie de démolition ;
- 20 boyaux de 1''³/₄

Les fonds à cette fin seront puisés à même le fonds de roulement pour être remboursés sur cinq ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-02-564 Démission d'un premier répondant

ATTENDU QUE madame Véronique Madore-Thibault a remis sa démission au poste de premier répondant pour la municipalité dû au fait que cette dernière déménagera sous peu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la démission de madame Véronique Madore-Thibault au poste de premier répondant pour la Municipalité de L'Ange-Gardien et, la remercie pour ses précieux services durant son emploi;

AUSSI RÉSOLU QUE ce Conseil lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

Adoptée à la majorité

2016-02-565 Autorisation d'une dépense pour la participation au congrès de l'association québécoise du transport routier

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics souhaite participer au congrès annuel de l'association québécoise du transport routier (AQTR) qui aura lieu à Québec du 11 au 13 avril prochain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 571.20 \$ plus taxes pour l'inscription du directeur des travaux publics au congrès annuel de l'AQTR.

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement au participant de ses frais de séjours et de déplacement, le tout conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16004-454 « Formation transport »

ENFIN, afin de pourvoir à la présente dépense, le virement budgétaire suivant est approuvé : le poste 02-16004-454 « Formation transport » est augmenté de 1 000 \$ et le poste 02-19000-998 « imprévus » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

2016-02-566 Mandat accordé à une firme de consultant afin de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques

ATTENDU QUE la municipalité a récemment acquis le lot 3 353 100 qui constitue la phase 3 du parc d'affaires municipal;

ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement prévoit qu'un chemin va devoir traverser un milieu humide isolé d'une superficie relativement restreinte avoisinant 0,35 hectare;

ATTENDU QUE le secteur avoisinant comporte des contraintes importantes telles la présence de la Route 309 d'où l'impossibilité d'y avoir un accès à partir de cette route et par la présence de fortes dénivellations topographiques, ce qui limite considérablement l'emplacement possible de chemins;

ATTENDU QUE le remblaiement de ce milieu humide isolé devient donc nécessaire et qu'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc-Louis Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de consultants Coopérative Solution Nature pour effectuer une caractérisation du milieu humide et pour présenter la demande de certificat d'autorisation visant le remblaiement d'un milieu humide isolé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques ;

Adoptée à la majorité

2016-02-567 Reconduction du poste d'inspecteur et de chargé de projets à temps partiel - Monsieur Bertrand Bilodeau

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'embauche à temps partiel de monsieur Bertrand Bilodeau à compter de janvier 2012 et que son contrat a depuis été renouvelé annuellement ;

ATTENDU QUE monsieur Bilodeau apporte une contribution importante au Service d'Urbanisme et du Développement durable en matière de lotissement et de planification de projets domiciliaires dont la construction de chemins;

ATTENDU QUE l'année 2016 s'annonce encore une année passablement occupée au niveau de la planification et de la gestion des projets domiciliaires et de lotissement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'adoption du budget pour 2016 le 17 décembre dernier et qu'une somme a été prévue pour assurer le prolongement du contrat de monsieur Bilodeau;

ATTENDU QUE monsieur Bilodeau pourra aussi être disponible pour assister le Directeur des Travaux publics si le Directeur de l'urbanisme et du développement durable le juge opportun;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entend prolonger le contrat de monsieur Bertrand Bilodeau pour l'ensemble de l'année 2016 et ce, à raison d'une journée par semaine en moyenne.

Adoptée à la majorité

2016-02-568 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h05

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général